



Soins infirmiers à domicile À TRAVAIL ÉGAL, SALAIRE ÉGAL

183 euros pour les agents des SSIAD

Dans le cadre de la mission qui lui a été confiée, Monsieur LAFORCADE prévoit l'attribution du Complément de traitement indiciaire (CTI de 183 euros) aux agents des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) de la fonction publique hospitalière.

Pour Force Ouvrière Services Publics, il n'est pas envisageable que nos collègues des SSIAD de la fonction publique territoriale en soient exclus.

Cette différence de traitement serait, d'une part, une injustice flagrante pour tous ces agents et créerait inévitablement une pénurie de personnels pour les collectivités.

C'est pourquoi FO Services Publics demande au gouvernement de transposer cette future mesure aux agents des SSIAD, fonctionnaires et contractuels. Nous avons d'ores et déjà saisi Monsieur LAFORCADE et le Ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques.

FO continue à revendiquer également le bénéfice du CTI à tous les agents des services de soins à domicile des personnes âgées et notamment les auxiliaires de soins, particulièrement exposé(e)s, qui sont en première ligne depuis le début de l'épidémie.



AVEC FO POUR L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE REMUNÉRATION DE TOUS LES AGENTS TERRITORIAUX